

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-0903 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**EUROFINS HYDROLOGIE SUD SAS**

N° SIREN : 415110808

Satisfait aux exigences de la norme  
*Fulfils the requirements of the standard*

**NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU***ENVIRONMENT / WATER QUALITY*réalisées par / *performed by :***EUROFINS HYDROLOGIE SUD - Vergeze****75 D Avenue de Pascalet****30310 VERGEZE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

*Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated january 2009).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **09/02/2018**Date de fin de validité / *expiry date* : **30/09/2018**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,  
*The Pole Manager,*

**Stéphane BOIVIN**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-0903 Rév 8.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-0903 [Rév 8](#).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Section Laboratoires

## **ANNEXE TECHNIQUE**

### **à l'attestation N° 1-0903 rév. 9**

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**EUROFINS HYDROLOGIE SUD - Vergeze**  
**75 D Avenue de Pascalet**  
**30310 VERGEZE**

Dans son unité :

**- Laboratoire d'hydrologie**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : **Laboratoire d'hydrologie**

L'accréditation porte sur :

Des intervenants sont basés à Blagnac (Haute –Garonne) et Grasse (Alpes Maritimes)

<b># ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement</b> <i>(Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques – LAB GTA 29)</i>			
<b>OBJET</b>	<b>CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Eaux destinées à la consommation humaine	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques Echantillonnage - à la ressource - en production - en distribution	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-520 NF EN ISO 19458
Eaux de loisirs naturelles	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-521 NF EN ISO 19458
Eaux de loisirs traitées (eaux de piscines...)	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-521 NF EN ISO 19458
Eaux superficielles continentales (eaux de rivières, lacs...)	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-523-1 NF EN ISO 19458
Eaux résiduaires	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-523-2
IRDEFA (tour aéroréfrigérante TAR...) Et Eaux chaudes sanitaires	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel rubrique n° 2921 Arrêté ministériel du 01/02/2010

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau dans les établissements de santé – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
<u>Zones publiques et locaux techniques</u> : Point d'usage eau pour soins standards	Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et d'endotoxines	Echantillonnage instantané (unique) à partir d'un robinet d'un piquage, d'une bêche Premier ou deuxième jet	NF EN ISO 5667-1 NF EN ISO 5667-3 Guides et circulaires correspondantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guide technique</b> : l'eau dans les établissements de santé</li> <li>• <b>Guide du ministère de la santé</b> : DGS/DHOS/CTIN (2002) : surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé (air, eaux et surfaces)</li> </ul> Mode opératoire interne : P-PV-WO35971*
<u>Zones publiques et locaux techniques</u> : Eau pour hémodialyse (au niveau des locaux techniques)			

**\*Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau dans les établissements de santé – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
<u>Zones médicalisées</u> : Eaux bactériologiquement maîtrisées (blocs opératoires...)	Echantillonnage d'eau en vue d'analyses microbiologiques et d'endotoxines	Dans des conditions maximales d'asepsie  Echantillonnage sous la responsabilité du personnel de l'établissement de soins et/ ou du laboratoire.	FD T 90-520 NF EN ISO 19458 Guides et circulaires correspondantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guide technique</b> : l'eau dans les établissements de santé</li> <li>• <b>Guide du ministère de la santé</b> : DGS/DHOS/CTIN (2002) : surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé (air, eaux et surfaces)</li> </ul> Mode opératoire interne : P-PV-WO35966* P-PV-WO35968*
<u>Zones médicalisées</u> : Eaux et solutions diluées (dialysats) pour hémodialyses (au niveau des générateurs)			

**\*Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau dans les établissements de santé – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
<u>Zones médicalisées :</u> Eaux du service d'endoscopie (eau d'alimentation de la laverie, eau de rinçage terminal et/ou prélèvement en cuves, eau d'alimentation des laves endoscopes)	Echantillonnage d'eau en vue d'analyses microbiologiques	Dans des conditions maximales d'asepsie Echantillonnage instantané éventuellement à partir d'un dispositif complémentaire mis en place sous la responsabilité du personnel de l'établissement de soins et/ou du laboratoire	FD T 90-520 NF EN ISO 19458 <u>Guides et circulaires correspondantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Guide technique :</b> l'eau dans les établissements de santé</li> <li>• <b>Guide du ministère de la santé :</b>  Instruction n°DGOS/PF2/DGS/VSS1/2016/220 du 4 juillet 2016 relative au traitement des endoscopes souples thermosensibles à canaux au sein des liens de soins</li> </ul> Mode opératoire interne : P-PV-WO35920*
<u>Zones médicalisées :</u> Solutions de contrôle des endoscopes souples thermosensibles	Echantillonnage de solution de rinçage en vue d'analyses microbiologiques	Dans des conditions maximales d'asepsie Echantillonnage instantané éventuellement à partir d'un dispositif complémentaire mis en place sous la responsabilité du personnel de l'établissement de soins et/ou du laboratoire	<b>Guide du ministère de la santé :</b> Instruction n°DGOS/PF2/DGS/VSS1/2016/220 du 4 juillet 2016 relative au traitement des endoscopes souples thermosensibles à canaux au sein des liens de soins Mode opératoire interne : P-PV-WO35920*

**\*Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Essais physico-chimiques des eaux sur site – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	Conductivité	Méthode à la sonde	NF EN 27888
Eaux douces Eaux résiduaires	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523
Eaux douces Eaux résiduaires	Oxygène dissous	Electrochimie	NF EN 25814
Eaux douces	Chlore libre et total	Colorimétrie DPD	NF EN ISO 7393-2
Eaux douces Eaux résiduaires	Température	Mesure à la sonde	Méthode interne P-P-V-WO 23081*
Eaux douces	Turbidité	Spectrométrie	NF EN ISO 7027-1
Eaux douces	Oxygène dissous	Méthode par luminescence (LDO)	NF ISO 17289

**\*Portée FIXE** Le laboratoire est accrédité pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques (Analyses physico-chimiques des eaux - LAB GTA 05)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	Conductivité	Méthode à la sonde	NF EN 27888
Eaux douces Eaux résiduaires	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523
Eaux douces Eaux résiduaires	Oxygène dissous	Electrochimie	NF EN 25814
Eaux douces	Turbidité	Spectrométrie	NF EN ISO 7027-1
Eaux douces Eaux résiduaires	Couleur	Spectrométrie visible	NF EN ISO 7887
Eaux douces	Alcalinité	Volumétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux douces	Dureté calcique et magnésienne	Calcul après dosage du calcium et du magnésium par chromatographie ionique	Méthode interne T-CH-WO 22740*
Eaux douces Eaux résiduaires	<u>Anions</u> : Chlorure, nitrate, sulfate, fluorure	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1
Eaux douces Eaux résiduaires	Orthophosphate, phosphore total, polyphosphate	Spectrométrie visible	NF EN ISO 6878
Eaux douces	<u>Cations</u> : Calcium, magnésium, potassium, sodium	Chromatographie ionique	NF EN ISO 14911
Eaux résiduaires	Ammonium	Volumétrie	NF T 90-015-1
Eaux douces	Alcalinité totale et composite (carbonates et hydrogénocarbonates)	Volumétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux douces Eaux résiduaires	Azote Kjeldhal	Volumétrie	NF EN 25663
Eaux douces Eaux résiduaires	DBO n	Electrochimie	NF EN 1899-1
Eaux douces Eaux résiduaires	DBO n	Electrochimie	NF EN 1899-2
Eaux douces Eaux résiduaires	ST-DCO	Méthode à petite échelle en tube fermé	ISO 15705
Eaux douces Eaux résiduaires	Matières en suspension	Gravimétrie	NF EN 872
Eaux résiduaires	Matières en suspension	Centrifugation	NF T 90-105-2
Eaux douces Eaux résiduaires	Carbone organique total	Oxydation / IR	NF EN 1484
Eaux douces Eaux résiduaires	Carbone organique dissous	Filtration et oxydation / IR	NF EN 1484

**\*Portée FIXE** Le laboratoire est accrédité pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

<b># ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques</b> (Analyses physico-chimiques des eaux / LAB GTA 05)			
<b>OBJET(*)</b>	<b>CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Conductivité	Méthode à la sonde	NF EN 27888
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Turbidité	Spectrométrie	NF EN ISO 7027-1
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Couleur	Spectrométrie visible	NF EN ISO 7887
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Dureté calcique et magnésienne	Calcul après dosage du calcium et du magnésium par chromatographie ionique	Méthode interne T-CH-WO 22740*
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	<u>Anions</u> : Chlorure, nitrate, sulfate, fluorure	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Orthophosphate	Spectrométrie visible	NF EN ISO 6878
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	<u>Cations</u> : Calcium, magnésium, potassium, sodium	Chromatographie ionique	NF EN ISO 14911
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Alcalinité totale et composite (carbonates et hydrogénocarbonates)	Volumétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Matières en suspension	Gravimétrie	NF EN 872
Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Carbone organique total	Oxydation / IR	NF EN 1484
Eaux douces	Titre alcalimétrique complet (TAC)	Spectrométrie automatisée	Méthode interne T-CH-WO 40152*
Eaux douces Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Dureté	Spectrométrie automatisée	Méthode interne T-CH-WO 40152*
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	<u>Anions</u> : Chlorure, nitrate, sulfate, nitrite	Spectrométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux minérales naturelles Eaux carbo-gazeuses	Ammonium	Spectrométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1

(\*) Pour les Eaux minérales naturelles et Eaux carbo-gazeuses le laboratoire suit les lignes directrices (ANSES/LHN/LD-EMN-version 01-Octobre 2014) « Analyses des eaux gazeuses et eaux minérales naturelles ».

**\*Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.



**# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques**

*(Analyses microbiologiques des eaux - LAB GTA 23)*

<b>OBJET</b>	<b>CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Eaux douces Eaux des établissements de santé	Micro-organismes revivifiables 36 °C	Ensemencement par incorporation Incubation à 36 °C Dénombrement des colonies	NF EN ISO 6222
Eaux douces Eaux des établissements de santé	Micro-organismes revivifiables 22 °C	Ensemencement par incorporation Incubation à 22 °C Dénombrement des colonies	NF EN ISO 6222
Eaux douces Eaux des établissements de santé	<i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes	Filtration sur membrane Incubation à 36 °C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 9308-1
Eaux douces	Entérocoques intestinaux	Filtration sur membrane Incubation à 36°C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 7899-2
Eaux douces	Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs	Destruction des formes végétatives Filtration sur membrane Incubation à 37 °C en anaérobiose Dénombrement des colonies caractéristiques	NF EN 26461-2
Eaux douces Eaux des établissements de santé	<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	Filtration sur membrane Incubation à 36 °C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 16266
Eaux douces	Staphylocoques pathogènes	Filtration sur membrane Incubation à 36°C sur milieu sélectif Dénombrement des colonies confirmées	NFT 90-412
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes <sup>(1)</sup> Eaux de tours aëroréfrigérantes <sup>(1)</sup>	<i>Legionella</i> et <i>Legionella pneumophila</i>	Ensemencement en direct Et après concentration par filtration puis décontamination par traitement acide Ou après concentration par filtration puis traitement et ensemencement d'une partie du concentrât. Incubation à 36°C. Dénombrement des <i>Legionella</i> et <i>Legionella pneumophila</i> par agglutination au latex	NF T 90-431
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux salines et saumâtres	Entérocoques intestinaux	Ensemencement en milieu liquide en microplaque Incubation à 44°C Confirmation des puits positifs par fluorescence Détermination du NPP	NF EN ISO 7899-1
Eaux douces Eaux résiduaires Eaux salines et saumâtres	<i>Escherichia coli</i>	Ensemencement en milieu liquide en microplaque Incubation à 44 °C Confirmation des puits positifs par fluorescence Détermination du NPP	NF EN ISO 9308-3

<sup>(1)</sup>A l'exception des eaux non filtrables nécessitant une centrifugation

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques

(Analyses microbiologiques des eaux - LAB GTA 23)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	<i>Salmonella</i>	(Méthode qualitative) Pré-enrichissement Enrichissement en milieu sélectif liquide Isolement sur milieu gélosé Confirmation	NF EN ISO 19250
Eaux douces	Examens bactériologiques des récipients et système de bouchage destinés aux eaux conditionnées	Traitement des différents objets et récipients Incubation, selon les recherches suivantes : Dénombrement des micro-organismes revivifiables à 20 (+/-) 2°C ; des coliformes et des coliformes thermotolérants	T 90-425
Eaux des établissements de santé	Micro-organismes revivifiables 22°C	Filtration sur membrane Incubation à 22°C Dénombrement des colonies	Méthode interne: T-MIC-WO44227*
Eaux des établissements de santé	Micro-organismes revivifiables 36°C	Filtration sur membrane Incubation à 36°C Dénombrement des colonies	Méthode interne : T-MIC-WO44227*
Eaux des établissements de santé Eaux décrites selon la pharmacopée	Micro-organismes revivifiables à 21°C	Ensemencement par Filtration. Incubation à 21°C. Dénombrement des colonies	Méthode interne: T-MIC-WO44410*
Eaux des établissements de santé Eaux décrites selon la pharmacopée	Micro-organismes revivifiables à 21°C	Ensemencement par Incorporation Incubation à 21°C. Dénombrement des colonies	Méthode interne: T-MIC-WO44410*
Solution de contrôle des endoscopes	Micro-organismes revivifiables 30°C	Filtration sur membrane Incubation à 30°C Dénombrement des colonies	Méthode interne: T-MIC-WO44409*
Eaux des établissements de santé Eaux décrites selon la pharmacopée	Endotoxines bactériennes	Détermination de la concentration en endotoxines bactériennes par l'essai au lysat d'améboocytes de limule (LAL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méthodes photométriques avec recherche d'interférences : colorimétrie cinétique</li> </ul>	Pharmacopée en vigueur : 2.6.14 ou USP <85> et <161> Méthode D

**\*Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).*

Date de prise d'effet : **09/02/2018** Date de fin de validité : **30/09/2018**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Fabien LECOQ**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-0903 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--